

Informations de base	
2005/2502(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les résultats des élections en Ukraine Subject 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux Zone géographique Ukraine	

Evénements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/01/2005	Décision du Parlement	T6-0009/2005	Résumé
13/01/2005	Résultat du vote au parlement		
13/01/2005	Débat en plénière		
13/01/2005	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2005/2502(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0038/2005	13/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0039/2005	13/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0041/2005	13/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0048/2005	13/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0049/2005	13/01/2005	
Proposition de résolution		B6-0061/2005	13/01/2005	
Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité		T6-0009/2005 JO C 247 06.10.2005, p. 0097-0155 E	13/01/2005	Résumé

Résolution sur les résultats des élections en Ukraine

2005/2502(RSP) - 13/01/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

Le Parlement européen a adopté par 467 voix pour, 19 voix contre et 7 abstentions, une résolution sur les résultats des élections en Ukraine.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN.

Le Parlement rappelle que la situation suscitée par les deux premiers tours des élections, a mené le pays vers une crise politique grave allant jusqu'à menacer de rompre son unité. Il se félicite, dans ce contexte, de la réaction rapide et efficace de l'Union et ses États membres qui ont rapidement dépêché des médiateurs sur place en vue de réduire les tensions ainsi que de la tenue d'élections loyales le 26 décembre 2004. Le Parlement félicite surtout le peuple ukrainien qui est parvenu, d'une manière non violente et en faisant preuve de maturité, à résoudre une crise politique et à placer fermement le pays sur la voie de la démocratie. Il félicite notamment Viktor Iouchtchenko de sa victoire électorale et demande à toutes les parties d'accepter les résultats de ces élections.

Les nouveaux dirigeants politiques ukrainiens sont appelés à consolider **l'adhésion du pays aux valeurs et aux objectifs européens communs** en prenant de nouvelles mesures pour promouvoir la démocratie, la société civile et l'État de droit, en relançant les réformes économiques et en surmontant les divisions politiques qui existent en Ukraine.

Le Parlement se dit toutefois préoccupé par les profondes divisions de l'Ukraine et par les clivages culturels et régionaux qui affectent l'unité du pays. Il appelle l'ensemble des dirigeants politiques, y compris les anciens opposants, à s'efforcer d'oublier ces divisions et à réformer le pays car **la menace séparatiste en Ukraine est inacceptable** pour le Parlement.

Rappelant son soutien au peuple ukrainien, le Parlement invite le Conseil, la Commission et les États membres à tenir compte, dans leurs futures relations avec l'Ukraine, des attentes et des espoirs suscités par l'implication active de l'Union européenne dans la résolution de la crise ukrainienne. Dans ce contexte, le Parlement se félicite de l'intention du Conseil d'organiser au plus tôt une réunion du conseil de coopération UE-Ukraine afin d'adopter au plus vite le **plan d'action UE-Ukraine**. Dans l'attente, il invite le Conseil et la Commission à envisager la révision du plan d'action afférent à la politique européenne de voisinage en tenant compte des **aspirations du peuple ukrainien à l'intégration européenne**. Il demande à l'Union de faire des offres supplémentaires, par exemple l'organisation d'une conférence des pays donateurs pour l'Ukraine comparable à celle des 16 et 17 juin 2004 pour la Géorgie et d'octroyer des facilités en matière de visas, la reconnaissance rapide du statut d'économie de marché et un soutien à l'adhésion de l'Ukraine à l'Organisation mondiale du commerce, ...répondant ainsi aux attentes de la "Révolution orange".

D'autres formes d'association avec l'Ukraine devraient également être envisagées, de manière à offrir une perspective européenne bien définie aux ukrainiens (pouvant aboutir finalement à **l'adhésion du pays à l'Union européenne**). Les réformes économiques et administratives devraient également être soutenues en Ukraine à travers des programmes et projets pertinents, en ce compris une augmentation sensible de l'assistance financière. Le Parlement rappelle dans ce contexte les dispositions de l'article 49 du traité sur l'Union européenne qui prévoient que tout État européen qui respecte les conditions et obligations a la possibilité de devenir membre de l'Union européenne. Il espère une transition conséquente en Ukraine, qui rapprocherait le pays de cet objectif.